

Article 30 du Règlement

Voilà le principe que nous avons essayé de respecter le jour de la fête du Travail et j'espère que cela nous permettra maintenant de prendre de nouvelles initiatives au sein de la communauté internationale pour garantir une meilleure protection aux voyageurs. Nous assisterons aux réunions spéciales d'urgence de l'Organisation de l'aviation civile internationale et nous y présenterons une résolution qui demande une enquête approfondie sur l'incident de l'appareil de ligne coréen et sur son explosion en territoire soviétique.

Allant au-delà de la nécessité d'une enquête, monsieur le Président, à l'assemblée elle-même, l'assemblée trisannuelle, nous démontrerons également la nécessité pour tous les membres de la communauté internationale de se pencher sur les libertés fondamentales des voyageurs internationaux, les règles qui s'appliquent à ces voyages et les modalités techniques qui s'imposent pour les faire respecter. J'exprime l'espoir qu'au cours de la suite des débats à la Chambre sur cette résolution, les députés à la Chambre exprimeront non seulement leurs sentiments, mais aussi la nécessité d'améliorer et de renforcer le respect international de la règle du droit, la nécessité de mettre en place, sur le plan international, des règles et des modalités, des institutions et des obligations applicables à tous les pays; cette nécessité s'impose si nous voulons que subsiste une certaine interdépendance, la possibilité de vivre ensemble sur cette planète. Qu'il s'agisse de l'aviation civile internationale, du problème des réfugiés ou du contrôle des armements, si nous ne nous attaquons pas à ces problèmes et si nous n'y trouvons pas de solutions satisfaisantes, alors nous aurons failli à notre devoir en ne tirant pas la leçon et en ne donnant pas un sens à cette tragédie de l'île Sakhaline.

● (2130)

J'exprime donc l'espoir, monsieur le Président, qu'au cours du présent débat, les mesures prises par notre gouvernement ne se contenteront pas d'exprimer les sentiments des Canadiens, mais que nous tenterons d'aller plus loin et que les députés appuieront des lignes directrices visant à assurer la protection, la sécurité et une responsabilité internationale accrue. Car avec l'appui de la Chambre, nous croyons avoir la force de poursuivre nos efforts et de faire en sorte que cette tragédie que nous regrettons tous amèrement serve à quelque chose.

M. Harvie Andre (Calgary-Centre): Monsieur le Président, je sais que de nombreux députés veulent participer à ce débat et je serai donc bref. Je voudrais d'abord me joindre à ceux qui ont pris la parole ce soir et avant pour présenter mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie sur le vol 007 de la KAL. Je voudrais aussi souscrire aux propos du député d'Oshawa (M. Broadbent), le chef du NPD qui a présenté cette motion et lancé ce débat. Je souscris également aux paroles prononcées par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et par le porte-parole des Affaires extérieures de mon parti, le député de York-Peel (M. Stevens).

J'ai été quelque peu étonné par les commentaires du ministre des Transports (M. Axworthy). J'hésite à donner à ce débat un caractère partisan, mais en écoutant, j'ai eu l'impression que le système avait fait défaut et qu'il avait causé la destruction du vol 007 de la KAL. Si seulement nous avions un meilleur système. Eh bien, monsieur le président, suivant les normes fondamentales de l'humanité, il est tout simplement inhumain d'abattre un avion commercial. C'est un fait incontestable. Nous avons un système. Nous avons des ententes

internationales. En principe, la planète est peuplée d'êtres humains à peu près semblables qui jugent répugnant un acte de ce genre. Le ministre dit que nous devons unir nos efforts pour conclure une nouvelle entente, mettre au point un nouveau système de reconnaissance pour qu'une telle chose ne se reproduise pas. Monsieur le président, quelle entente ou quel traité pourra arrêter ceux qui ont menti au sujet de cette tragédie, ceux qui ont donné l'ordre d'abattre un Boeing 747 transportant des civils?

Le ministre parle de créer un monde interdépendant, plus tolérant. Évidemment, nous tendons tous vers ce but, mais je ne pense pas qu'on puisse favoriser une meilleure entente en refusant de voir la situation en face. Nous ne saurions trop durement condamner l'acte de barbarie que l'Union soviétique a commis en abattant le vol 007 de la KAL. Quand des civils innocents sont tués ou blessés dans une guerre entre des armées, par des terroristes ou des révolutionnaires qui poursuivent des buts politiques, ou même par un lunatique ou un criminel agissant seul, nous déplorons les souffrances causées par l'inhumanité des coupables. Mais lorsqu'il s'agit d'un acte délibéré du gouvernement d'une superpuissance, non seulement nous pleurons les disparus, mais nous frissonnons d'horreur devant les conséquences d'un tel crime.

Des accidents peuvent se produire, monsieur le Président. Des erreurs de jugement sont possibles. Tous éprouvent de la colère devant toute perte de vie, nous savons qu'il faut pardonner au coupable qui avoue sa faute et la regrette. Mais, monsieur le Président, si l'avion du vol 007 de KAL a été abattu, entraînant 269 pertes de vie, ce n'était pas un accident regrettable au dire même des autorités soviétiques, mais un acte délibéré, et elles soutiennent qu'il était justifié et qu'elles seraient prêtes à récidiver dans les mêmes conditions. Ce sont des propos effrayants à cause de ce qu'ils révèlent des dirigeants de cette superpuissance.

Le gouvernement soviétique, qui professe une idée aussi atroce, insiste sur l'inviolabilité de son territoire. Au cours de cette année, ce même gouvernement s'est introduit 77 fois dans l'espace aérien de l'Amérique du Nord à l'aide d'appareils militaires. Les sous-marins de l'Union soviétique ont pénétré dans des secteurs militaires névralgiques de la Suède et de la Norvège au moins trois fois cette année. S'il faut en croire l'Union soviétique, et ses actes, seul au monde le territoire soviétique est inviolable; les avions et les navires militaires soviétiques peuvent s'introduire partout ailleurs.

Imaginons l'inverse, monsieur le Président. Imaginons un moment qu'un avion militaire canadien ou américain ait abattu un appareil civil soviétique. Que se serait-il passé? Tout d'abord, en l'espace de quelques jours, voire de quelques heures, nous saurions tous qui en a donné l'ordre. Nous saurions si c'était le pilote, un commandant local ou les dirigeants politiques. Dans ce dernier cas, le gouvernement tomberait et serait remplacé sans délai. Le commandant ou le pilote, le cas échéant, aurait été démis immédiatement de ses fonctions. Nous ignorons, monsieur le Président, qui a ordonné le tir. Nous ne savons pas si l'ordre venait du Kremlin, mais si le coupable est à Moscou, cela en dit long sur ces dirigeants et sur le régime qui leur permet de demeurer en place. Si l'ordre est venu d'un commandement militaire local que le Kremlin tente maintenant de protéger, que dire de l'organisation du